



**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale spéciale  
tenue le jeudi 2 mars 2023, à 9 h 30  
à l'Amphithéâtre gymnase Desjardins  
du Pavillon de l'Éducation Physique et des Sports**

---

**0. INSCRIPTION DES MEMBRES DU SPUL**

Les participant.e.s à l'Assemblée générale spéciale du SPUL sont admis.e.s à compter de 8 h 30 pour l'inscription.

**1. CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, BIENVENUE AUX MEMBRES**

Le président de la séance, François Brochu, constate, à 9 h 40, que le quorum est atteint. Il constate également que les procédures de convocation ont été suivies selon les règles de procédure et il déclare l'assemblée ouverte.

Le président de l'assemblée souhaite la bienvenue aux membres du SPUL.

Le président de l'assemblée présente les membres du Comité de négociation et du Comité exécutif.

Pour permettre au personnel du SPUL de nous assister si des besoins se présentent pendant la rencontre, le président invite la secrétaire, Madeleine Pastinelli, à présenter une proposition :

**Proposition PASTINELLI – LÉVESQUE (AGS 2023-03-02\_01) :**

*Je propose à l'Assemblée générale d'accepter la présence de Caroline NAPPERT, Stacy BEAUDOIN, Philippe CAPÉRAA, Daniel GUAY, Sarah LARGOU, Dominique MARIN, Diane PARENT, Nathalie SIMARD et Jean-Loup ROBERT comme observateurs.trices avec droit de présence lors du huis clos et de les désigner comme scrutatrices et scrutateurs pour les votes de la présente Assemblée générale.*

Le président de l'assemblée vérifie si des collègues demandent le vote.

Le vote n'est pas demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée invite la secrétaire à présenter l'ordre du jour :

### **Proposition PASTINELLI – BOCTOR (AGS 2023-03-02\_02)**

*Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour du 2 mars 2023.*

Ordre du jour

0. Inscription des membres du SPUL
1. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée, bienvenue aux membres
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Grève | Propositions
4. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée vérifie si un membre demande le vote.

Le vote n'est pas demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

## 3. GRÈVE | PROPOSITIONS

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à présenter une proposition :

### **Le Comité exécutif propose : (AGS 2023-03-02\_03)**

*Que le huis clos soit institué pour toute la durée du point 3.*

Le président de l'assemblée vérifie si un membre demande le vote.

Le vote n'est pas demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL, Louis-Philippe Lampron, à mettre en contexte la proposition qui sera soumise à l'assemblée.

Le président de l'assemblée remercie Louis-Philippe Lampron et invite la porte-parole du Comité de négociation, Madeleine Pastinelli, à faire un état d'avancement des négociations.

Le président du SPUL répond aux questions des collègues.

Le président de l'assemblée invite le président du SPUL à soumettre une proposition à l'assemblée.

**Le Comité exécutif propose : (AGS 2023-03-02\_04) Vote secret**

*Que l'Assemblée générale donne le mandat au Comité exécutif de décréter la grève générale illimitée quand elle le jugera opportun, à partir du lundi 13 mars 2023 et jusqu'à ce que des progrès significatifs soient constatés par les membres du Comité de négociation sur chacun des quatre enjeux qui structurent le cahier des charges du SPUL, adopté le 27 mai 2022.*

**Amendement BEAULIEU-GRENIER : (AGS 2023-03-02\_05)**

*Que la date du début de la grève générale illimitée soit fixée au lundi 6 mars.*

Le président d'assemblée appelle les membres à se prononcer sur l'amendement.

**Rejeté à la majorité**

Le président rappelle que, selon le Code du travail, un vote de grève doit être tenu à scrutin secret. Il invite le président du SPUL à présenter le déroulement du vote secret.

Le président de l'assemblée invite les membres à voter sur la proposition.

**Nombre de votes Pour : 801**  
**Nombre de votes Contre : 47**  
**Nombre d'abstentions : 11**  
**Pourcentage de votes Pour : 94,5 %**

**Adoptée à la majorité**

Comme le nombre de votes traduit la présence de plus de 50 % des membres du SPUL, le résultat du vote est déclaré officiel.

Il ne sera pas nécessaire de tenir un référendum.

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Proposition ANCIAUX – BOSS (AGS 2023-03-02\_06)**

*Que la séance de l'Assemblée générale spéciale du 2 mars 2023 soit levée.*

Le vote n'est pas demandé.

**Adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 11 h 53.

Lu et approuvé par :

---

François Brochu  
Président de l'Assemblée générale spéciale  
du SPUL

---

Madeleine Pastinelli  
Secrétaire du SPUL

Le \_\_\_\_\_ 2023